



Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Rapport du Directeur général

1. Ce rapport décrit dans les grandes lignes le processus appliqué par le Secrétariat pour la sélection de trois nouveaux membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Le Conseil exécutif a adopté à sa cent quarante et unième session, en mai 2017, la décision EB141(2) relative à la composition du Comité, en nommant deux membres, à savoir M. Christof Maetze (Allemagne) et M. Jayant Karia (Ouganda) pour un mandat non renouvelable de quatre ans arrivant à échéance en décembre 2021. Le Conseil exécutif a adopté à sa cent quarante-sixième session, en février 2020, la décision EB146(4) relative à la composition du Comité, en nommant, entre autres, deux membres, à savoir M. Bert Keuppens (Belgique) et M^{me} Vanessa Huang (Malaisie) pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} mai 2020.
2. M^{me} Huang s'est désormais retirée du Comité pour rejoindre le Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous. Par conséquent, un processus de recrutement de trois candidats pour remplacer ceux mentionnés ci-dessus a débuté au dernier trimestre de 2020.
3. Les procédures ont suivi celles qui avaient déjà fait leurs preuves lors de sélections antérieures, comme la publication d'annonces dans des revues pertinentes et l'envoi d'une demande aux missions permanentes des États Membres basées à Genève pour les inviter à proposer des candidats. Deux consultants extérieurs ont ensuite été chargés d'examiner les 165 candidatures (132 hommes et 33 femmes) et d'établir une liste restreinte de candidats.
4. Un tri initial, axé essentiellement sur les études et les qualifications, a réduit le nombre des candidatures à examiner. Les candidatures restantes ont été évaluées plus en détail en fonction de l'expérience des candidats dans les domaines suivants, afin d'assurer un mélange équilibré et complémentaire des compétences adéquates entre les membres en place et les nouveaux membres : audit, investigation et évaluation ; finances et trésorerie ; gestion des risques, dont continuité des activités ; technologie de l'information ; gestion du changement ; et d'autres domaines importants (comme l'expérience internationale ou la participation à des activités de développement international). On s'est toujours attaché à assurer parmi les membres du Comité une répartition géographique et une répartition entre hommes et femmes satisfaisantes.

5. Sur la base de cette évaluation, les consultants extérieurs ont établi une liste de 20 candidats (14 hommes et six femmes) pour une première série d'entretiens en visioconférence. Trois candidats étaient issus de la Région africaine, six de la Région des Amériques, un de la Région de l'Asie du Sud-Est, sept de la Région européenne, deux de la Région de la Méditerranée orientale et un de la Région du Pacifique occidental. Huit candidats devaient être interviewés après vérification de l'absence de conflit d'intérêts. Les entretiens en visioconférence complets ont été menés par le Sous-Directeur général chargé des fonctions institutionnelles et le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.

6. À l'issue du processus de sélection finale et des derniers entretiens avec les candidats, le Directeur général soumettra un addendum au présent rapport dans lequel il proposera les noms de trois candidats et invitera le Conseil exécutif, sous réserve de son approbation, à les nommer pour remplacer les trois membres sortants du Comité.¹ Les mandats des deux autres membres du Comité se termineront aux dates suivantes :

- M. Christopher Mihm (États-Unis d'Amérique) le 31 décembre 2022 ;
- M. Bert Keuppens (Belgique) le 30 avril 2024.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

7. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du présent rapport.

= = =

¹ Document EB 149/9 Add.1.